



**MUNICIPALITE DE LONAY**

**PREAVIS N° 06 / 2021  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'un crédit de CHF 145'395.00 TTC  
pour l'acquisition d'une balayeuse communale**

**Délégué municipal : Vincent Antonioli**

Lonay, le 30 août 2021

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

## **1. Préambule**

Notre service de voirie dispose de différents véhicules pour mener à bien ses missions au quotidien et assurer ainsi un service de qualité sur l'ensemble du territoire communal.

Ceci étant, il apparaît que le système actuel pour le balayage des routes n'est, ni efficient, ni optimal, pour assurer nos objectifs et garantir la flexibilité nécessaire pour l'équipe.

Les travaux de balayage sont ainsi actuellement confiés à l'entreprise CBC – Ca-Balaie.com qui effectue en moyenne 11 passages par année sur notre commune.

Durant ces interventions, trois collaborateurs de la voirie sont engagés pour souffler les bords de route et les lieux difficiles d'accès pour la balayeuse, ainsi que pour diriger les déchets accumulés sous l'aspirateur du camion CBC.

La Municipalité précédente avait validé une offre d'achat d'un tel véhicule après une étude menée en coordination avec les collaborateurs de la voirie.

## 2. Type de balayeuse



### **Balayeuse Mathieu Azura Flex MC 210**

Durant cette étude, l'équipe a pu tester différents modèles de balayeuse sur le territoire.

A l'unanimité, le choix s'est alors porté sur le modèle Mathieu Azura Flex MC 210, en particulier, pour les raisons suivantes :

- Réservoir de grande capacité,
- Possibilité de charger le réservoir en eau pour les nettoyages haute-pression,
- Bras supplémentaire pour les bas des trottoirs et les repousses,
- Très bonne maniabilité grâce à l'axe articulé au milieu du véhicule,
- Système de nettoyage haute pression avec possibilité d'utilisation comme "karcher" pour les divers nettoyages dans le village; par exemple, mobilier urbain, collège, centre sportif, ... mais aussi des grilles d'écoulement,
- Possibilité d'effectuer le ramassage des feuilles en automne.

Remarque: Nous prévoyons d'entreposer le véhicule à l'intérieur du dépôt de la voirie de manière sécurisée, tout au long de l'année.

Un tel achat apporterait les avantages suivants :

- ✓ Augmentation du nombre de passages pour le nettoyage du domaine public,
- ✓ Optimisation de certains travaux effectués manuellement à ce jour
- ✓ Amélioration des prestations pour nos habitants,
- ✓ Souplesse d'utilisation sans dépendance à un prestataire externe,
- ✓ Garantie 2 ans, SAV dans les 24 heures, pièces en stock à Bex,
- ✓ Optimisation de l'utilisation des ressources en personnel

### 3. Coûts annuels actuels

Année	Nombre de passages	Prix entreprise (CBC) CHF	Coût mise à disposition personnes communal (3 pers CHF 48.- / heure) CHF	Total CHF
2017	11	23 068.80	11 088.00	34 156.80
2018	11	27 145.90	11 088.00	38 233.90
2019	11	25 045.75	11 088.00	36 133.75
2020	11	24 976.00	11 088.00	36 064.00
<b>Moyenne/an</b>	<b>11</b>	<b>25 059.11</b>	<b>11 088.00</b>	<b>36 147.11</b>

### 4. Coûts annuels de la balayeuse Mathieu

Coûts par an pour 11 passages		
	Achat Leasing CHF	Achat direct CHF
Plaques / assurances	2 000.00	2 000.00
Services	2 154.00	2 154.00
Remplacement des pièces d'usure	1 615.50	1 615.50
Coût personne / 1 chauffeur	3 696.00	3 696.00
Coût leasing / an ou amortissement	25 850.00	20 771.00
<b>Coût total par an</b>	<b>35 315.50</b>	<b>30 236.50</b>

Afin de permettre la comparaison avec les coûts actuels, nous avons basé les coûts annuels en offrant une prestation identique.

Les données utilisées sont celles qui ont été collectées pour la prise de décision du 21 juin 2021.

## 5. Offre Toni Küpfer SA et proposition de leasing

L'offre de la société Toni Küpfer SA pour l'acquisition d'une balayeuse type Mathieu Azura Flex MC 210 (en annexe du présent préavis) se monte à CHF 145'395.- TTC. Celle-ci a d'ores-et-déjà été validée par la Municipalité, lors de la séance du 21 juin 2021 au travers d'une proposition de leasing.

Le contrat de leasing de l'UBS datée du 23 juillet 2021 est détaillé ci-dessous :

	<u>HT</u> <u>CHF</u>	<u>Total HT</u> <u>CHF</u>	<u>Total TTC</u> <u>CHF</u>
<b>Montant à financer</b>		<b>135 000.00</b>	<b>145 395.00</b>
<b>Durée en mois</b>	60		
<b>Intérêts</b>	1.30%	5 009.00	5 394.70
<b>Emolument adm. unique</b>	0.50%	675.00	727.00
<b>Redevances</b>	2 000.15	120 009.00	129 249.70
<b>Valeur résiduelle</b>	20 000.00	20 000.00	21 540.00
<b>Total</b>		<b>140 684.00</b>	<b>151 516.70</b>
Montant de l'offre		135 000.00	145 395.00
<b>Coût du leasing</b>		<b>5 684.00</b>	<b>6 121.70</b>

Le contrat de leasing n'a pas été signé et représenterait un coût total de **CHF 6'121.70 TTC**, sachant que nous ne pouvons pas récupérer la TVA.

A l'issue des 60 mois de leasing, nous aurions la possibilité de conserver le véhicule en payant la valeur résiduelle de **CHF 21'540.00 TTC** ou alors de le rendre après une remise en état.

En achetant la machine il serait possible de faire une économie d'environ **CHF 6 000.00** par an pour un usage identique, cependant nous pensons pouvoir utiliser le véhicule plus régulièrement ce qui améliorerait la rentabilité de ce préavis.

Le contrat de leasing n'ayant pas été signé à ce moment-là, il est de la responsabilité de la Municipalité actuelle d'engager la commune durant 60 mois pour cette transaction.

Cependant, un tel contrat engendre des intérêts et inclus une valeur résiduelle pour l'acquisition définitive du véhicule, alors que la commune paye actuellement des intérêts négatifs sur ses avoirs.

Nous souhaitons donc pouvoir acheter ce véhicule sans passer par un contrat de leasing.

En cas d'acquisition du véhicule en direct, les conditions de paiement sont 40% à la commande (CHF 58'158.00), 60% à la livraison (CHF 87'237.00) prévue au mois de mars 2022.

Il est prévu de l'amortir sur une période de 7 ans soit CHF 20 771.00 par an.

En cas de rupture de contrat, nous devons payer une dédite au fournisseur se montant à CHF 53'850.00 TTC.

## **6. Conclusion**

En conclusion, l'acquisition d'une balayeuse communale apporterait une réelle plus-value tant au niveau de l'optimisation des ressources en personnel utilisées que pour le nettoyage de notre commune. Le fait de pouvoir disposer de ce type de véhicule, à chaque fois que nous en aurons besoin, garantirait également une meilleure réactivité de notre service de voirie.

Nous précisons également que nous disposons des fonds nécessaires pour acheter ce véhicule dans sa totalité, en évitant de payer des intérêts négatifs, sans passer par un contrat de leasing pour lequel nous aurions des intérêts et une valeur résiduelle à payer.

En cas de refus de ce préavis, nous devons payer pour l'annulation du contrat un montant de CHF 53'850.00 TTC à la société Toni Küpfer à titre d'annulation du contrat d'achat.

En cas d'acceptation, la livraison du véhicule est prévue pour le mois de mars 2022.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## Le Conseil communal de Lonay

**Vu** le préavis relatif à la demande de crédit de CHF 145'395.- TTC pour l'acquisition d'une balayeuse communale,

**Vu** le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,

**Vu** le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

**Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- D'adopter le préavis relatif à la demande de crédit de CHF 145'395.- TTC pour l'acquisition d'une balayeuse communale,
- D'autoriser la Municipalité à financer le préavis par les liquidités courantes ou par un emprunt auprès de nos partenaires financiers,
- De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 145'395.- TTC comme décrit au point 5 du présent préavis,
- De le financer par les liquidités disponibles et de l'amortir sur 7 ans,
- De porter aux comptes de fonctionnement les montants nécessaires liés à l'exploitation du véhicule,

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 août 2021 pour être soumis au Conseil Communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Y. Furer



Le Secrétaire :  J. Ischi

**Première séance de la Commission ad hoc :**

**le mardi 14 septembre 2021, à 20h00, en salle Vigneronne**

Membres :

MM. Georges Durand, Fernando Reyes, Jérôme Borboën, Adrian Gloor, Luc Giezendanner.

**Première séance de la Commission des finances :**

**le mardi 21 septembre 2021, à 20h00, en salle des commissions**

Membres :

Mmes Anne-France Bischoff, Fabienne Delapierre, Sonia Mathey, Patricia Klemke-Moser et MM. Michel Bardelloni, Paul Coendet, Steve Gasser.